

## Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)



# d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

**Christian REMAUD** 

Service Habitat ZAE « Le Soleil Levant » CS 63669 85 800 GIVRAND Tel: 02 51 55 55 55

c.remaud@payssaintgilles.fr

#### **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le FSL est un des dispositifs du PDHH (Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement). Son Objectif est de permettre aux ménages défavorisés d'accéder à un logement ou de s'y maintenir dans de bonnes conditions. Le FSL propose 3 types d'aides :

- Les aides financières à l'accès au logement (1er loyer, frais d'agence, caution, équipement ménager de base, frais de déménagement ...)
- Les aides financières au maintien dans le logement (impayés de loyer, d'énergies, d'eau, de téléphone, assurance habitation, ...)
- L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : aides aux démarches pour la recherche d'un logement ou pour s'y maintenir.

## **TYPE D'AIDE**

Contribution budgétaire en fonction du nombre d'habitants au 1er janvier (0,10 cts par habitant)

## **SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

### **TYPE DE BENEFICIAIRES**

Les aides du FSL s'adressent :

- o au locataire et sous-locataire,
- o au propriétaire occupant,
- o à la personne hébergée à titre gracieux,
- o au résident de logement-foyer.

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

État, Conseil Départemental et CAF

#### **ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS**

2022 : 5 054,20 €

#### **BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

En 2021 : 4 978,90 € En 2020 : 4 897 €

